

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09
Télécopte : 04 50 72 63 08

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2013

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Badaire Corinne, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couasnon Thierry, Appert Nicolas, Favre Pierre, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

PROCURATIONS :

Triverio Christian à Longuet Odile, Marre Michèle à Jacqueline Rapin, Kabut Florence à Bourgeois Fatima, Gilbert Joel à Roch Monique, Pierron André à Vignaud Christian

ABSENTS EXCUSES : Soupa Franck

ABSENTS: Truchot Hervé,

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Favre Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19-03-2013

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2013, les élus présents lors de la séance du 19 mars, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents. Le compte rendu de la séance du 19 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 08-04-2013

1-Approbation de la Révision-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme, du Zonage d'Assainissement et Instauration du nouveau Droit de Préemption Urbain.

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire,
Odile Longuet, maire adjointe déléguée à l'urbanisme,

Le Plan Local d'Urbanisme définit le mode d'occupation de l'espace et du développement de la commune. Cette urbanisation se fait à Sciez depuis le début des années 60 et c'est un Plan d'Occupation des Sols qui a règlementé les constructions durant les vingt dernières années.

Aujourd'hui l'organisation de l'espace prime totalement sur l'individualité.

En mars 2008, la municipalité a débuté l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulé en deux phases : Une première phase de réflexion sur les orientations et définitions des objectifs. Une deuxième phase pour l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme qui représente la traduction graphique des orientations.

Ce travail a été réalisé avec la contribution de Groupement Territoires, cabinet d'urbanistes et sous la haute autorité de l'Etat, qui nous a signifié que très peu d'extension de zone constructible serait accordée.

Le document abouti est parfaitement conforme au regard des directives reçues et des quelques cas de jurisprudence connus, cependant il se heurte à des contradictions de l'Etat.

En effet, un courrier prescrivant d'intégrer des zones de déchets inertes dans notre PLU nous avait été adressé par le Préfet, lors de la phase d'élaboration. Nous avons donc prévu ce site dans notre projet, mais celui-ci a été interdit par le Préfet lors de l'enquête publique.

Une telle incohérence obligera la commune à renvoyer le problème au Préfet quand la commune sera envahie de déchets.

Autre contradiction, les logements aidés. Selon la loi SRU, aujourd'hui la commune de Sciez doit construire 50 logements aidés par rapport au nombre de logements privés existants et nous sommes contraints de le faire sans ouverture de nouvelles zones constructibles. Il faut donc trouver les zones adaptées à ce type de construction ainsi que les financements pour réaliser l'opération.

Madame Longuet résume les différentes modifications portées au document à l'issue de l'enquête publique et précise que pour satisfaire aux remarques et avis des personnes publiques associées, la zone de déchets inertes a été supprimée, et les zones viticoles sur Marignan et Prailles ont été élargies. Elle explique également que certains documents n'ont été disponibles que tardivement car le géomètre en charge du dossier a dû prendre en considération toutes les remarques et les retranscrire.

Le Maire précise que ce document ne peut être parfait dès la première version, car les enjeux sont nombreux et complexes. Des recours seront probablement déposés auprès du Tribunal administratif, certains particuliers voudront défendre leurs propres intérêts, ce qui est tout à fait normal. Le cadre juridique est récent et peu de cas de jurisprudence sont révélés.

Monsieur Kupper Lionel, reconnaît que l'équipe municipale en charge du dossier, dont il fait partie, travaille sur ce dossier depuis plus de trois ans mais il aurait aimé avoir un P.O.S sur lequel une projection du P.L.U. serait faite pour pouvoir se rendre compte des réelles modifications. Il déplore l'information tardive de nouveaux points et estime que les élus de l'opposition n'ont pas eu accès à tous les documents pour pouvoir se prononcer.

Madame Longuet Odile précise que le dossier est très précis et complet et qu'il comporte plus de deux cent pages. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a reçu le rapport de présentation et que le dossier complet était consultable en mairie.

Monsieur Bidal Jean-Luc affirme que le niveau d'information a bien évidemment été le même pour tous les élus et qu'il a suivi personnellement ce dossier compte tenu de sa complexité. Il est probable qu'un petit détail puisse échapper à l'urbaniste, mais une modification pourra alors être entreprise.

Monsieur Kupper Lionel dit que malgré l'information, le PLU reste barbare et très compliqué pour les novices et pense qu'il n'a pas pu suffisamment analyser le dossier pour se prononcer.

Monsieur Bidal Claude ajoute que s'il y avait eu plus de réunions privées pour analyser les documents, il y aurait moins de discussions houleuses ce soir.

Le Maire, Jean-Luc Bidal propose de reporter le vote afin de laisser plus de temps aux membres de l'opposition pour comprendre et analyser le dossier. Précise cependant que si le PLU n'avait pas été conforme à la réglementation, il aurait été révoqué par le Préfet.

Messieurs Requet Michel et Réale Richard approuvent cette proposition de report.

D'un commun accord, ce point est reporté au lundi 29 avril 2013 à 20h.

D'ici là le dossier pourra être consulté et sera communiqué dans les meilleures conditions possibles à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Monsieur Huvenne Bernard demande un local pour consulter les documents car il a été obligé de consulter ces pièces dans le brouhaha de l'accueil. Le Maire répond que son bureau est à la disposition de l'ensemble des élus pour l'examen de ce dossier.

2-Autorisation de lancer enquête publique – Chemin rural des bois

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire,

Madame Roch Monique déclare qu'elle ne prend pas part au vote

-Rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2012-08-13 du 30 août 2012 autorisant de lancer une enquête publique avant aliénation d'une partie du chemin rural des bois et celle du 21 janvier 2013 annulant l'enquête publique suite aux premières réactions hostiles du voisinage.

-Expose :

- Que l'emprise du chemin rural des bois ne correspondant pas au plan cadastral (le chemin rural passe actuellement sur la propriété de Mr Pascal ROCH), un nouveau projet de division et bornage a été demandé au géomètre.
- Que le géomètre s'est rendu sur place pour revoir les limites de cadastre et bordure de chaussée afin de rectifier le premier projet, en réservant 5 m de largeur du chemin rural des bois entre la propriété de Mr Pascal ROCH et la limite de la propriété voisine (voir plan du géomètre BARNOUD et TROMBERT intitulé « projet de division n° 1 »).
- Que Mr Pascal ROCH propose d'acquérir, de la Commune de SCIEZ, une partie du chemin rural des bois telle que figurée sous teinte bleue sur le plan dressé par le Cabinet de Géomètre BARNOUD et TROMBERT, « projet de division n° 1 », soit 51 m² environ, au prix de 75 €/m².
- Qu'en contrepartie Mr Pascal ROCH propose de céder à la Commune de SCIEZ la partie correspondant au chemin rural des bois, telle que représentée sous teinte rose sur le plan dressé par le Cabinet de Géomètre BARNOUD et TROMBERT, « projet de division n° 1 », soit 99 m² environ, au prix de 75 €/m².

-Propose de lancer une enquête publique par le commissaire enquêteur avant l'aliénation de la partie du chemin rural concerné, conformément au nouveau plan du géomètre « projet de division n° 1 ».

Décision :

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 6 voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

- autorise le Maire à organiser l'enquête publique correspondante au nouveau tracé « projet de division n° 1 » et de signer tous documents y relatifs,
- autorise la prise en charge des frais de géomètre par la Commune.

3-Projet Véloroute sud Léman - concertation publique

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

Les études de la véloroute Sud Léman se poursuivent et à ce stade, en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec le public et les associations concernées par le projet est nécessaire.

Les modalités de cette concertation étant définies par le Maître d'ouvrage en accord avec chaque commune concernée, le conseil municipal de Sciez se doit de délibérer sur les principes de la concertation publique sur la base des propositions résumées comme suit :

-La concertation se déroulera pendant 1 mois dans chacune des mairies aux heures d'ouvertures normales. Un dossier présentant l'opération comprenant les plans du projet sera mis à disposition en mairie et sur le site internet du Conseil Général,

-Des registres permettront de recueillir l'avis du public et devront être retournés au conseil général pour analyse,

-Un représentant des services du conseil général, en charge des infrastructures et du développement durable, tiendra une permanence d'une demi-journée dans chacune des communes,

-Le conseil général fera passer dans la presse les avis de publicité nécessaires et fera l'affichage sur les panneaux d'information réglementaires.

Décision :

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

- approuve le dossier de concertation publique du projet véloroute Sud Léman

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

Communication du Maire :

Le Maire de Vohindava arrive à Sciez mardi 9 avril au soir. Il sera présent lors du Festival Escales le 12 avril au C.A.S. Une réception officielle aura lieu lundi 15 avril à 19 h, salle du conseil.

Bal celtique organisé par l'ensemble musical de Sciez le 20 avril au C.A.S.

Communication des élus :

Madame Henry Jeanine rappelle la cérémonie de réouverture du Musée de Préhistoire et de Géologie, le Samedi 13 avril à 17h, avec une dégustation de vins du Chablais et l'exposition « Terre à vigne ».

Monsieur Huvenne ne comprend pas pourquoi des annexes de la part de Christian Vignaud ont été distribuées avec le dernier compte rendu. Il dénonce le fait que la note de monsieur Bron a été diffusée

sans son accord. Le Maire l'informe qu'un rapport d'un agent communal n'est en aucun cas soumis à la confidentialité et qu'il peut tout à fait être communiqué par le Maire.

Madame Longuet Odile rappelle la réunion concernant les rythmes scolaires le jeudi 18 avril à 17h salle du conseil municipal.

Monsieur Réale fait un appel à contribution pour la rédaction des articles du bulletin municipal.

Date prévisionnelle de réunion du conseil municipal :
Lundi 29 avril 2013 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée 21h40 heures
PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 11-04-2013 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 08-04-2013
SIGNÉ

La secrétaire de séance
FAVRE Pierre

Le Maire
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 11-04-2013 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales